



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences après la victoire du PSG

Question au Gouvernement n° 742

Texte de la question

VIOLENCES APRÈS LA VICTOIRE DU PSG

Mme la présidente . La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe . Monsieur le premier ministre, notre pays en est-il arrivé au point de voir chaque effusion de joie, chaque ferveur nationale être entachée, polluée par des débordements – pire, des délits et des crimes – qui viennent gâcher la fête ?

Quel est le bilan après la victoire du Paris Saint-Germain ? Nos policiers et nos sapeurs-pompiers ont été violemment agressés. Nos concitoyens sont terrorisés face à la violence de notre société, violence que nous ne parvenons pas à endiguer : 600 personnes interpellées, des dégradations matérielles majeures à Paris et ailleurs, plusieurs décès : des drames de trop !

Nous devons nous battre sur les sujets qui comptent. À Horizons, nous refusons l'inaction. Pour reprendre les mots d'Édouard Philippe : « La justice, c'est à la fois une valeur et une institution. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'institution va mal. »

Nous nous égarons dans une bataille sémantique inutile, alors que seule compte la réponse pénale. Nous, nous croyons résolument qu'une peine courte, ferme et immédiate a plus d'impact qu'un bracelet ignoré.

Avec Loïc Kervran, nous avons fait des propositions concrètes visant à enfin faire exécuter les peines d'emprisonnement ferme et à permettre les courtes peines. Cette proposition de loi a même été adoptée par l'Assemblée nationale.

Mais où en sommes-nous ? Allez-vous faire en sorte que ce texte soit examiné au Sénat ?

Avec Naïma Moutchou, nous avons défendu un texte visant à restaurer l'autorité de l'État. Disons-le aux Français : ce texte aurait permis de condamner plus fermement les agresseurs de nos policiers et de nos sapeurs-pompiers de ce week-end. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Où en sommes-nous ? Pourquoi ce texte n'est-il pas inscrit par le gouvernement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, malgré un avis favorable de votre garde des sceaux ?

Comment justifier de ne pas voir aboutir ces mesures concrètes, nécessaires et attendues ?

Gardons-le à l'esprit : sans une justice efficace, pas d'ordre, pas de confiance, pas de lien social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique.

M. François Bayrou, premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique . Avant de répondre très directement à la question que vous m'avez posée, je souhaite que nous ayons une pensée pour les forces de l'ordre, ceux qui font le travail, ceux qui sont sur le terrain, ceux qui subissent ces assauts. *(Les députés et les membres du gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

Merci de ce mouvement.

M. Sylvain Maillard . Il ne fallait pas vous forcer, monsieur Bernalicis !

M. Jean-Paul Lecoq . Ayons aussi une pensée pour les victimes !

M. François Bayrou, premier ministre . Ce sont ces forces qui subissent ces attaques et ces agressions, et qui, en notre nom, font l'impossible pour maintenir l'ordre dans les événements que vous avez si justement décrits.

Vous avez ainsi décrit ce qu'est l'exaspération de millions de Français qui regardent ces scènes avec le sentiment qu'il n'y a rien à faire, que c'est une fatalité. Ce sentiment est inacceptable. Posons la question simplement : pouvons-nous ne rien faire face à la multiplication de ces événements ? Ma réponse est non.

Vous avez indiqué plusieurs pistes pour améliorer la réponse pénale à ces actes.

Je veux dire deux choses qui traduisent mon sentiment. La première, c'est peut-être - et le garde des sceaux l'a proposé - que là où sont inscrites dans la loi des peines maximales, on puisse inscrire aussi des peines minimales. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. - Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe HOR. - M. Emeric Salmon applaudit aussi.)*

M. Fabien Di Filippo . Bayrou est sarkozyste !

M. Julien Odoul . C'est le programme de Marine Le Pen ! L'adhésion est à 30 euros...

M. François Bayrou, premier ministre . La deuxième chose, c'est que ces événements...

M. Emeric Salmon . Vous vous êtes trompé de bulletin de vote en 2022 !

M. François Bayrou, premier ministren'ont rien à voir avec une rixe à un coin de rue. C'est prémédité, préparé, organisé ; ce sont des violences en réunion pour lesquelles la loi prévoit des aggravations de peines, mais qui sont extrêmement complexes car elles exigent des accumulations de circonstances particulières, notamment quant à la gravité des blessures.

M. Benjamin Lucas-Lundy . À quoi sert le ministre de l'intérieur ?

M. François Bayrou, premier ministre . Il faut être beaucoup plus clair et que l'aggravation des peines liée à des violences en réunion et préméditées soit plus nette, plus lisible pour tout le monde, notamment en simplifiant l'application des circonstances aggravantes.

M. Laurent Jacobelli . Il faut, il faut, il faut : vous êtes au pouvoir ! Votez RN !

M. François Bayrou, premier ministre . Donc premièrement, peines minimales quand il le faut, deuxièmement, amélioration des circonstances aggravantes de telle sorte qu'il soit clair aux yeux de tous...

M. Julien Odoul . Vous êtes au pouvoir !

M. François Bayrou, premier ministreque ce type de violences préméditées, préparées, organisées et désormais régulières, ne peut être accepté dans un pays comme le nôtre. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 742

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2025